



Cabinet du ministre d'État

Paris, le Jeudi 12 Juin 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenelle Environnement : Energies renouvelables, 22 projets de centrales de production d'électricité et de chaleur alimentées à partir de biomasse retenues et lancement d'un nouvel appel d'offres

Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'État chargée de l'Écologie ont sélectionné, à l'issue d'un appel d'offres, 22 projets de centrales de production d'électricité et de chaleur alimentées à partir de biomasse. Ces centrales pourront bénéficier d'un tarif préférentiel d'achat de l'électricité.

Les projets sont répartis dans 11 régions : 3 en Aquitaine, 1 en Bourgogne, 4 en Champagne-Ardenne, 3 en Franche-Comté, 1 en Haute-Normandie, 2 en Languedoc-Roussillon, 1 en Lorraine, 1 en Picardie, 2 en Poitou-Charentes, 2 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et 2 en Rhône-Alpes.

Il s'agit d'une application concrète et de grande ampleur du Grenelle Environnement, qui fixe comme objectif de porter à au moins 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020. La puissance électrique cumulée de ces centrales, qui devront être mises en service avant 2010, est de 300 mégawatts (MW), soit l'équivalent du tiers de la puissance d'un réacteur nucléaire. La chaleur produite par ces centrales est estimée à 450 000 tonnes équivalent pétrole.

Pour accélérer le développement des énergies renouvelables et compte tenu du succès de cet appel d'offres, Jean-Louis BORLOO et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET ont décidé de lancer un nouvel appel d'offres dans les prochaines semaines. Le cahier des charges de cet appel d'offres intègrera des critères d'aménagement du territoire, de sorte à favoriser la construction de telles centrales sur l'ensemble du territoire national.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis Borloo

01 40 81 72 36

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet

01 40 81 77 87

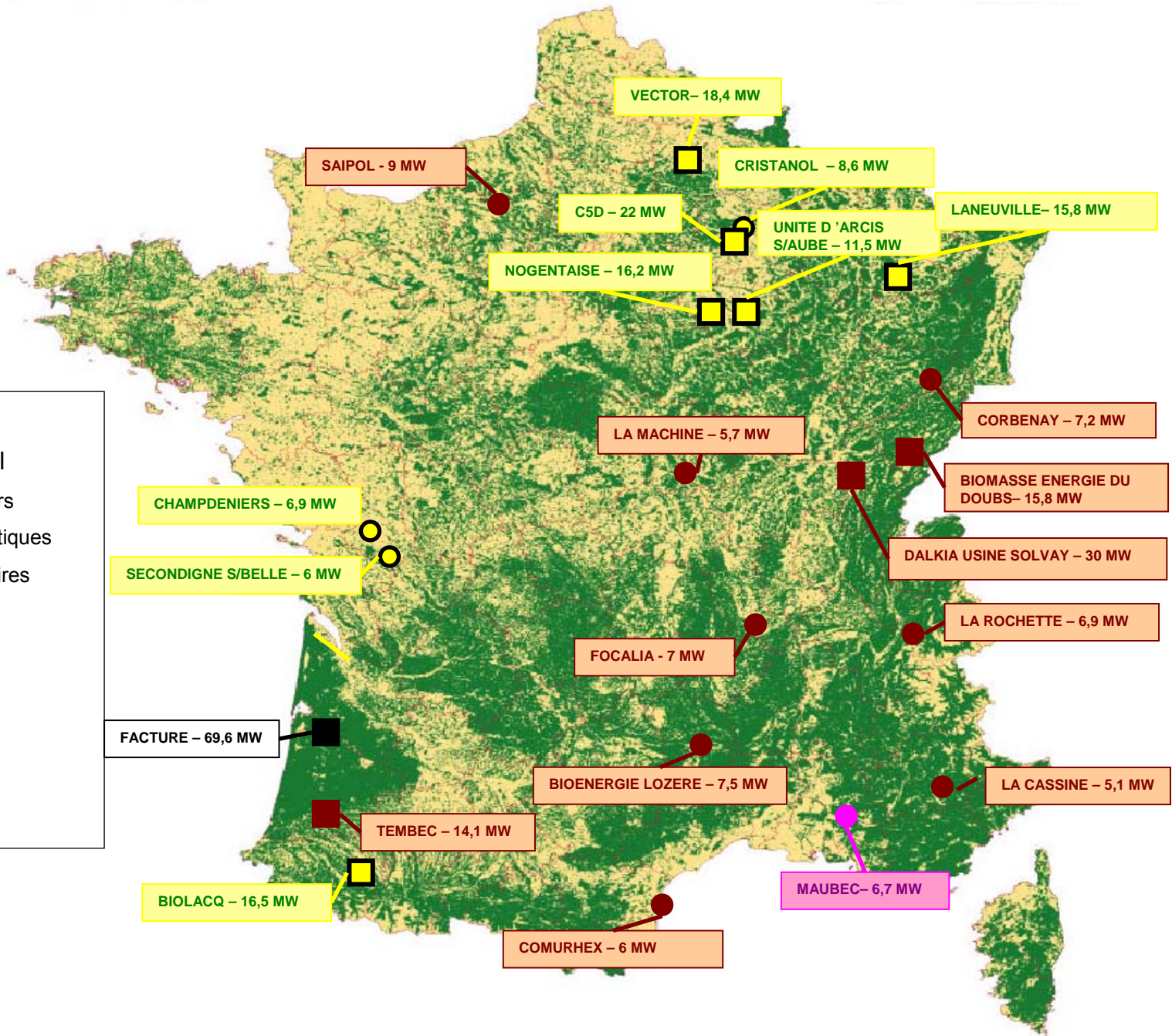
Légende:

Combustible principal

- Sous-produits papetiers
- Paille, cultures énergétiques
- Déchets agroalimentaires
- Marc de raisin
- Plaquettes forestières

Tranche concernée

- Tranche 1 (≤ 9 MW)
- Tranche 2 (> 9 MW)



Tranche	Candidat	Projet	Région	Dpt	Commune
T1	CRISTANOL BAZANCOURT UCACV	UNITE DE VALORISATION BIOMASSE DE CRISTANOL	Champagne-Ardennes	Marne - 51	Bazancourt
T2	CRISTAL UNION ARCIS SUR AUBE UCACV	UNITE DE VALORISATION BIOMASSE D'ARCIS SUR AUBE	Champagne-Ardennes	Aube - 10	Arcis sur Aube
T1	BIO ENERGIE LOZERE SAS	COGENERATION BIOMASSE CRE 2	Languedoc - Roussillon	Lozère - 48	Mende
T2	C5D	C5D	Champagne-Ardennes	Marne - 51	Pomacle
T2	TEMBEC TARTAS SAS	ELECTRICITE VERTE	Aquitaine	Landes - 40	Tartas
T1	BIO COGELYO NORMANDIE SAS	SAIPOL CRE II	Haute-Normandie	Seine-Maritime - 76	Grand Couronne
T1	SOCIETE COURANT ENERGIES SAS	PROJET COMURHEX	Languedoc - Roussillon	Aude - 11	Narbonne
T1	BOIS NEGOCE ENERGIE SAS	FOCALIA	Rhône-Alpes	Loire - 42	Cleppé
T1	SAS BIOMELEC	COGENERATION BIOMASSE DE LA CASSINE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute Provence - 04	Peyrius
T1	SAS BIOMELEC	COGENERATION BIOMASSE DE LA MACHINE	Bourgogne	Nièvre - 58	La Machine
T1	SAS BIOMELEC	COGENERATION BIOMASSE A SECONDIGNE SUR BELLE	Poitou-Charentes	Deux-Sèvres - 79	Secondigne sur Belle
T1	SAS BIOMELEC	COGENERATION BIOMASSE DE MAUBEC	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse - 84	Maubec
T2	VECTOR SAS	VECTOR	Picardie	Aisne - 02	Origny Sainte-Benoite
T2	BIOLACQ ENERGIES SAS	BIOLACQ ENERGIES	Aquitaine	Pyrénées- Atlantiques - 64	Lacq
T2	BIOMASSE ENERGIE DE LANEUVILLE SARL	BIOMASSE ENERGIE DE LANEUVILLE	Lorraine	Meurthe-et-Moselle - 54	Laneuville devant Nancy
T2	BIOMASSE ENERGIE DE SAINT-AUBAN SARL	BIOMASSE ENERGIE DU DOUBS	Franche-Comté	Doubs - 25	Novillars
T2	STE NOGENTAISE DE BIOMASSE SARL	STE NOGENTAISE DE BIOMASSE	Champagne-Ardennes	Aube - 10	Pont-sur-Seine
T2	VALMY ENERGIES BIOMASSE SAS	DALKIA USINE SOLVAY	Franche-Comté	Jura - 39	Tavaux
T2	VALMY DEFENSE 19 - SVD 19 SAS	CENTRALE ENERGIE DE FACTURE	Aquitaine	Gironde - 33	Biganos
T1	FINERGAZ SA	COGENERATION PAR GAZEIFICATION DE BIOMASSE DE CASCADE SA A LA ROCHETTE - CEGAZ	Rhône-Alpes	Savoie - 73	La Rochette
T1	VOLTALIA SA	CHAMPDENIERS	Poitou-Charentes	Deux-Sèvres - 79	Champdeniers
T1	VOLTALIA SA	CORBENAY	Franche-Comté	Haute-Saône - 70	Corbenay

Note d'explication

Dans le cadre des objectifs fixés par la programmation pluriannuelle des investissements en matière d'électricité, un second appel d'offres pour la réalisation de centrales de production d'électricité alimentées à partir de biomasse a été lancé, par publication au *Journal officiel de l'Union européenne* du 9 décembre 2006.

Les critères de sélection étaient

- le prix de vente de l'électricité,
- la qualité du plan d'approvisionnement en biomasse,
- l'efficacité énergétique de l'installation et
- les capacités techniques et financières du porteur du projet.

56 dossiers ont été déposés pour une puissance cumulée de 692 MW alors que l'appel d'offres était ouvert pour 300 MW répartis en deux tranches : la tranche 1 de 80 MW pour les unités de puissance comprise entre 5 et 9 MW, la tranche 2 de 220 MW pour les unités de puissance supérieure à 9 MW.

Le ministre d'Etat a sélectionné 12 projets situés dans la tranche 1 (84 MW) et 10 projets situés dans la tranche 2 (230 MW) pour un prix de vente moyen de l'électricité de 128 €/MWh, sur la base d'un examen par la Commission de régulation de l'énergie. Le ministre d'Etat délivrera une autorisation d'exploiter aux candidats retenus dans les prochains jours.

La plupart des sites retenus sont situés sur des sites industriels : 1 distillerie, 3 usines de granulés, 1 serriste, 7 sites de biocarburants, 3 sites industriels chimiques ou miniers, 4 papetiers, 1 laiterie, 1 industriel du bois. Par ailleurs, un projet devrait alimenter un réseau de chaleur.

Les ressources utilisées en biomasse sont variées : 60 000 t/an de marc de raisin, 710 000 t/an de sous-produits et résidus de l'industrie papetière, 1 million t/an de rémanents et plaquettes forestières, plus de 800 000 t/an de paille et son, environ 250 000 t/an d'écorces, broyats et bois divers, environ 50 000 t/an de cultures énergétiques ainsi que 21 millions de m³/an de biogaz.

Cet appel d'offres va permettre de réaliser des projets ambitieux, créateurs d'emplois dans les centrales elles-mêmes et dans les filières d'approvisionnement.

Compte tenu de la mobilisation importante de ressources en biomasse forestière qui ne doit pas se faire au détriment des usages actuels, un suivi de l'approvisionnement de ces centrales sera mis en place au niveau local.

Ces nouveaux projets ainsi que les centrales mises en service dans le cadre du premier appel d'offres représentent une puissance de plus de 400 MW. Compte tenu des installations préexistantes, la capacité de production électrique à partir de la biomasse sera de l'ordre de 700 MW en 2010.

La biomasse : la première source d'énergie renouvelable en France

La biomasse -hors biocarburants- constitue de loin **la première source d'énergie renouvelable** produite en France, devant l'énergie hydraulique, les biocarburants et l'éolien.

La valorisation énergétique de la biomasse doit permettre à la France de contribuer de manière significative à l'objectif que s'est fixé la France en matière de développement des énergies renouvelables, à savoir une **augmentation de la production d'énergie renouvelable de 20 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) à l'horizon 2020 pour atteindre une part d'au moins 20 % d'énergies renouvelables** dans la consommation finale d'énergie.

Le comité opérationnel « énergies renouvelables » du Grenelle de l'environnement, présidé par Jean-Claude LENOIR et Alain LIEBARD, estime ainsi qu'il conviendrait de viser une augmentation de la production d'électricité et de chaleur à partir de biomasse de **7,5 Mtep à l'horizon 2020, soit un tiers de l'augmentation de la production d'énergie renouvelable à cet horizon**, sous réserve de maintenir une gestion durable de la forêt, de mobiliser la ressource et d'éviter les conflits d'usage.

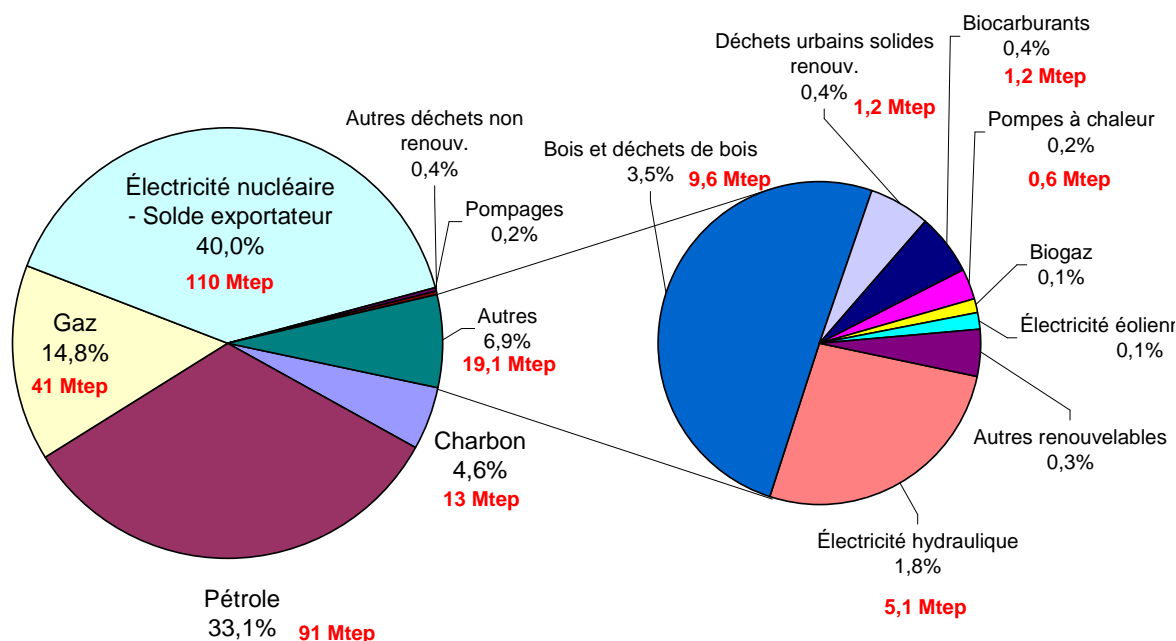


Figure : Le « bouquet » énergétique primaire de la France.

Les ressources en biomasse

Les ressources en biomasse peuvent être classées en plusieurs catégories, selon leurs origines :

- le bois, sous forme de bûches, granulés et plaquettes ;
- les sous-produits du bois qui recouvrent l'ensemble des déchets produits par l'exploitation forestière (branchage, etc), par les scieries (sciures, etc), par les industries de transformation du bois (menuiseries, fabricants de meubles, parquets) et par les fabricants de panneaux ainsi que les emballages tels que les palettes ;
- les sous-produits de l'industrie tels les boues issues de la pâte à papier (liqueur noire) et les déchets des industries agroalimentaires (marcs de raisin, etc) ;
- les produits issus de l'agriculture traditionnelle (céréales, etc), résidus tels que la paille ou la bagasse (résidus ligneux de la canne à sucre) et les nouvelles plantations à vocation énergétique telles que les taillis à courte rotation (saules, miscanthus, etc) ;

- les déchets organiques tels que les déchets urbains comprenant les boues d'épuration, les ordures ménagères, et les déchets en provenance de l'agriculture tels que les effluents agricoles.

La biomasse peut être valorisée énergétiquement sous forme de chaleur, de carburants et d'électricité.

Mobiliser le bois actuellement inexploité

La forêt occupe près de 30 % du territoire métropolitain, et le massif forestier français, qui est l'un des plus importants d'Europe, a augmenté de moitié depuis 1950.

Le potentiel forestier national est donc très important et répond, mais il est largement **sous exploité**, principalement en raison du morcellement de la propriété forestière. Une étude du CEMAGREF réalisée en 2007 évalue la ressource supplémentaire mobilisable à **21 millions de m³ à l'horizon 2020** tout en respectant les conditions d'une gestion durable.

Ce potentiel est difficile à mobiliser car l'offre de bois est peu élastique et agir uniquement sur la demande conduit dans ce secteur à un renchérissement de la ressource, sans réel accroissement de l'offre. Dans ce contexte, l'une des propositions du comité opérationnel « forêt » du Grenelle de l'environnement est de créer un **fonds pour la mobilisation de la biomasse** (aides à la création de dessertes forestières, plans de formation, aides à la mécanisation de l'exploitation forestière, etc).

Limiter les risques de conflit d'usage

L'offre actuelle étant peu élastique, la valorisation énergétique de la biomasse peut amener à des conflits d'usage déstabilisant les filières de transformation du bois existantes. Les industries lourdes (pâte à papier/panneaux) seraient en première ligne, car elles utilisent les mêmes catégories de bois que celles destinées à l'énergie. Ce secteur représentait en 2004 l'équivalent de 11500 emplois pour un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros.

Dans le cadre du deuxième appel d'offres lancé par le ministère de l'énergie pour la construction de centrales électriques alimentées à partir de biomasse, **des précautions particulières ont été prises pour maîtriser ces conflits d'usage.**

L'avis du Préfet de Région a été requis sur le plan d'approvisionnement des candidats à l'appel d'offres. Une cellule biomasse a été mise en place à cet effet par chaque Préfet. Cette mini-structure administrative pourrait être maintenue pour effectuer un suivi de l'approvisionnement au niveau local, voire même élargie aux acteurs de la filière. Un réseau à titre expérimental avait déjà été mis en place dans les Vosges et dans le Limousin pour le suivi du premier appel d'offres.

Par ailleurs, la qualité du plan d'approvisionnement en biomasse des projets de centrales électriques était l'un des critères d'évaluation de la qualité de projets.

La biomasse : un enjeu économique et social

L'emploi dans la filière bois énergie, qui comprend principalement les activités liées à l'approvisionnement en bois combustible d'une part (coupe, transformation, stockage, transport) et celles concernant la fabrication, la maintenance et l'exploitation des différents appareils à bois d'autre part, représente l'équivalent de près de 60 000 emplois en France. Les activités relatives à l'approvisionnement (plus de 36 000 emplois) sont une véritable source d'emplois, dans les zones rurales notamment.